**KIT DE DEPLOIEMENT DE L’IDENTITOVIGILANCE EN MEDICOSOCIAL**

**VOLET À DESTINATION DU DSI / DSIO**

La direction des systèmes d’information (DSI) doit travailler en concertation avec le réfèrent en identitovigilance pour adapter les outils et rendre le système d’information conforme et compatible à l’Identité nationale de santé (INS).

Seules les applications gérant des données de santé[[1]](#footnote-1) sont concernées par l’implémentation de l’INS. Il s’agit principalement du Dossier usager informatisé (DUI). L’INS n’est utilisée que dans les échanges entre applications traitant des données de santé : elle est par exemple l’identité pivot qui permet d’alimenter Mon espace santé (MES) [[2]](#footnote-2).

D’autres identifiants peuvent être utilisés pour gérer des échanges entre des applications ne gérant pas de données de santé ou pour les usagers ne disposant pas d’un INS (étranger, anonymat, …).

# Les enjeux

Le déploiement de l’identitovigilance et de l’INS pour la DSI répond aux enjeux suivants :

* Mettre en conformité le SI avec le Référentiel national d’identitovigilance (RNIV) ;
* Développer les échanges et le partage sécurisés des données de santé ;
* Améliorer la qualification et l’intégrité de la donnée dans le DUI.

En outre, le déploiement de l’INS contribue au développement des usages du DUI par les professionnels.

# Les étapes du déploiement et mise en œuvre de l’identitovigilance

La DSI doit :

* Recenser et identifier les applications et outils qui manipulent des données de santé ;
* S’assurer des prérequis techniques pour les applications/outils recensés :
  + Hébergement de données de santé ;
  + Compatibilité INS des outils :
    - Agrément du Centre national de dépôt d’agréments (CNDA) de l’Assurance maladie pour appeler le téléservice INSi [[3]](#footnote-3) (carte professionnelle (CPx) et/ou certificat serveur),
    - Respect des exigences du RNIV (traits, statut, méthode de recherche, …),
  + Compatibilité avec une solution d’authentification[[4]](#footnote-4) (du type CPx),
  + Conformité avec les normes d’interopérabilité en vigueur ;
* S’assurer des prérequis organisationnels :
  + Identification des utilisateurs du Système d’Information (SI) acteurs de la démarche,
  + Contractualisation avec les acteurs,
  + Inscription aux Répertoire Partagé des Professionnels de Santé (RPPS)/RPPS+,
  + Révision de la matrice d’habilitation afin d’intégrer les droits relatifs à la gestion de l’identité[[5]](#footnote-5) ;

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| ***Exemple de structuration de matrice d’habilitations :***  Habilitations par profils utilisateurs :   |  |  |  |  | | --- | --- | --- | --- | | Profil utilisateur | Profil d’habilitation | Habilitations unitaires | Restrictions éventuelles et notes | |  |  |  |  | |  |  |  |  |   ***Étapes du déroulement technique générique de l’accès à une ressource du SI :***    Références : [PGSSI S\_Guide Gestion des habilitations 1.0 (cyberveille-sante.gouv.fr)](https://cyberveille-sante.gouv.fr/sites/default/files/documents/documents-secteur-sante/pgssi-s_guide-gestion-des-habilitations-1.0.pdf) |

* Piloter le projet d’évolution du SI lié à l’identitovigilance :
  + Définir avec le ou les éditeur(s) les modalités de déploiement des évolutions du DUI (gestion des identités dans le DUI, fonctionnalité INSi),
  + Mettre en œuvre les prérequis identifiés (contractualisation auprès de l’ANS pour commander les carte CPx nominatives, lecteurs de cartes si nécessaire, etc.),
  + Planifier et suivre l’implémentation technique dans l’outil (y compris en termes d’ouverture de droits),
  + Ajuster avec les directions métiers et le référent en identitovigilance les procédures,
  + Accompagner la conduite du changement :
    - Analyser les impacts dans les usages et pratiques des utilisateurs,
    - Participer, avec le référent en identitovigilance, à la formation de l’ensemble des acteurs et à la rédaction/actualisation des procédures et de la charte d’identitovigilance ;
  + Mettre à jour la cartographie applicative ;
* Suivre et maintenir les évolutions techniques relatives à l’identitovigilance dans les outils.

Les missions principales de la direction des systèmes d’informations sont synthétisées dans la matrice RACI proposée dans le présent kit. [[6]](#footnote-6)

# Les facteurs de réussite

La DSI est en appui de la démarche globale. Elle est responsable du déploiement et de l’évolution des outils intégrant l’INS. Ses actions sont étroitement coordonnées avec celles du référent en identitovigilance.

A ce titre, elle veille à :

* Planifier ses actions au moment opportun dans la démarche globale. Une mise en place prématurée ou trop tardive impacterait le déploiement global ;
* Impliquer le référent en identitovigilance sur les actions techniques et travailler en étroite collaboration avec lui. Le référent doit s’approprier les outils les modalités d’usage pour accompagner efficacement les utilisateurs en intégrant les contraintes techniques ;
* S’assurer de la capacité de l’éditeur à fournir des solutions compatibles avec des modes de fonctionnement adaptés ;
* Identifier au plus tôt les impacts sur les usages et pratiques.

La capacité de l’éditeur à faire évoluer et déployer sa solution ainsi que la qualité de la relation sont déterminants pour la réussite de la démarche.

# Pour aller plus loin

* Mettre en œuvre l’INS : [ANS\_Referentiel\_INS\_v2.0.pdf (identito-na.fr)](https://www.identito-na.fr/sites/default/files/public/2021-07/ANS_Referentiel_INS_v2.0.pdf)
* Mettre en œuvre l’INS : <https://esante.gouv.fr/sites/default/files/media_entity/documents/INS_Guide%20implementation_V2_0.pdf>
* Mettre en œuvre l’INS : [Professionnel du médico-social : en savoir plus sur l’INS | esante.gouv.fr](https://esante.gouv.fr/identite-nationale-de-sante/professionnel-du-medico-social)
* Mettre en œuvre l’INS : [Toolbox (collectifsims-hdf.net)](https://www.collectifsims-hdf.net/wp-content/uploads/2021/05/210520_WebinaireINS.pdf)
* Communiquer sur l’identitovigilance et l’INS aux services informatiques des structures de santé : <https://resana.numerique.gouv.fr/public/information/consulterAccessUrl?cle_url=1011340311B20OblBcBjpcMQJkUjwDI11jAD0KKwFoVj1Sb1w9ADNQalJlWzpVMgA3>
* Fiches pratiques INS : <https://www.tesis.re/blog/identitovigilance-et-identifiant-national-de-sante-ins-des-fiches-pratiques-pour-vous-aider-2359.html>
* Identitovigilance et INS : <https://rsqr-hdf.com/actualite/identitovigilance/>
* Page d’information relative au Ségur médico-social de l’ANS : <https://esante.gouv.fr/segur/medico-social>

# Glossaire et définitions

|  |  |
| --- | --- |
| CNDA : | Centre national de dépôt des agréments (Assurance maladie) |
| CPx : | Carte Professionnelle (de Santé, d'Etablissement…) |
| MES : | Mon Espace Santé |
| RPPS : | Répertoire Partagé des Professionnels de Santé |

|  |  |
| --- | --- |
| Données de santé | Ce terme regroupe toutes les informations à caractère personnel susceptibles de révéler directement ou indirectement des informations sur l’état de santé d'un usager. Cette définition englobe donc les données directement relatives à sa maladie, son handicap (antécédents, traitement, résultats d'examens, taux d'invalidité...) ainsi que les informations relatives à une prise en charge sanitaire ou médicosociale (identité numérique, lieu de prise en charge...). |
| Mon espace santé | Mon espace santé est un service qui permet à chaque usager disposant d'une INS de stocker et partager ses documents et données de santé. Il donne accès au dossier médical partagé (DMP), à la messagerie sécurisée de santé citoyenne et à un agenda de santé. Il s'enrichira progressivement d'autres outils numériques compatibles. |
| Téléservice INSi | Le téléservice INSi, mis en œuvre par l'Assurance maladie, sert à effectuer les opérations de récupération et de vérification de l'INS. Il ne peut être appelé que par l'intermédiaire d'un système d'information de santé ayant reçu un agrément CNDA et par un opérateur disposant d'outils d'habilitation adéquat (carte CPx et/ou certificat serveur). |

# Contenu du kit de déploiement de l’identitovigilance en médicosocial :

**Volet à destination du directeur**

**Volet à destination du référent**

**Volet à destination du DSI**

**Volet à destination du référent qualité et gestion des risques**

**Fiches pratiques :**

* Gouvernance
* Identification primaire et INS
* Identification secondaire
* Pilotage
* Gestion des risques
* Matrice RACI

**Récapitulatif des exigences et recommandations du RNIV**

**Ressources documentaires**

**Comprendre**

1. Les données de santé sont toutes les informations à caractère personnel susceptibles de révéler directement ou indirectement des informations sur l’état de santé d'une personne : <https://www.identito-na.fr/donnee-de-sante> [↑](#footnote-ref-1)
2. Mon espace santé est un service public français qui permet à chacun de stocker et partager ses documents et ses données de santé de façon gratuite et sécurisée. [↑](#footnote-ref-2)
3. Le téléservice INSi sert à effectuer les opérations de récupération et de vérification de l'identité nationale de santé (INS). [↑](#footnote-ref-3)
4. A date de la publication, seule la carte CPx physique ou le certificat serveur sont acceptés. [↑](#footnote-ref-4)
5. DMP - exemple de matrice d’habilitations des professionnels de Santé : [Matrice d'habilitations des PS pour le DMP](https://www.dmp.fr/matrice-habilitation) [↑](#footnote-ref-5)
6. Cf. – fiches par thématique Matrice RACI – document VI [↑](#footnote-ref-6)